

## **Consultation sur le Plan d'études romand Commentaires généraux de la SPV**

*En novembre 2008, durant 3 séances de travail, le Comité cantonal de la SPV et la conférence des présidents des associations de la SPV ont étudié le plan d'études romand (PER), soumis à consultation.*

*Ces moments d'échanges, de débat et de travail – ainsi que des contributions écrites des associations de la SPV – ont généré à la fois des commentaires généraux et des remarques pointues ou spécifiques des experts de discipline (musique, sports, et activités manuelles, par exemple) ou de cycles (primaire, par l'AVMP et préscolaire par l'AVECIN).*

*De plus, les apports de Mireille Brignoli et Christine Sözerman, membres de la Commission pédagogique de la CIIP, ont éclairé de manière significative les travaux de la SPV.*

*Le résultat de ceux-ci a été communiqué à la CIIP et transmis au SER, afin que notre faitière professionnelle puisse en tenir compte dans sa réponse.*

*Nous publions ci-dessous, relativement brutes de décoffrage, les observations générales de la SPV.*

**La SPV apprécie de manière très positive le plan d'études romand.**

**L'émergence de ce document correspond à une revendication politique exprimée depuis des dizaines d'années.**

**Mais, dans ce contexte, rien ne serait pire que le « PER ne serve qu'à caler une armoire bancale dans la classe ».**

**Dès lors, la SPV ne saura faire le service après-vente d'un objet qu'elle ne cautionnerait pas et qui ne serait pas un moteur dynamique de l'amélioration de l'école.**

**Elle demande que ses observations soient prises en compte par la CIIP.**

**La SPV estime qu'il est indispensable d'engager un processus d'information, de formation et d'accompagnement pour chaque enseignant. Notamment pour les spécialistes de disciplines, afin que l'esprit qui prévaut en particulier à travers la formation générale et les capacités transversales ne soit pas perdu au seul profit des contenus disciplinaires.**

**L'approche par domaine disciplinaire évacue la dimension spécifique de l'enseignant généraliste, alors que cette spécificité le rend le plus à même à intégrer la triple dimension du PER.**

**Le généraliste n'est pas un spécialiste de toutes les disciplines. Bien au contraire, il les intègre.**

**Néanmoins, comme pour ses collègues spécialistes de disciplines, il lui sera impossible d'assurer que l'ensemble des attentes fondamentales soient concrètement travaillées en classe et maîtrisées par les élèves.**

**Le PER, machine de guerre contre le généraliste ?**

**Dans ce contexte, la SPV réaffirme de manière déterminée la revendication d'une formation de généraliste de niveau master.**

**Répondre à cette exigence par des formations différenciées de généralistes (spécialistes de degrés/de groupe de disciplines) est une réponse politique que la SPV ne cautionne à ce jour en aucun cas.**

**Enfin, alors que c'est une étrange idée d'interroger le "tout public" sur un texte qui ne lui est pas destiné, la SPV affirme comme fondamental le fait de publier le PER sous la forme d'un texte "tout public" (parents, entreprises).**

## Observations générales

- La progression des apprentissages, les indications pédagogiques, les conditions cadres et tout particulièrement **les particularités du début de la scolarité devraient faire l'objet de chapitres spécifiques.**
- Le **réseau des objectifs d'apprentissage n'est pas assez explicite.** Dans ce cadre, il est indispensable de publier une représentation en 3D, tel qu'on le trouvait dans le PECARO, illustrant les interactions entre les domaines disciplinaires, le domaine de la formation générale et les capacités transversales afin d'éviter "l'effet d'accumulation".  
**La partie centrale du PER**, déclinée en objectifs d'apprentissage (cœur et composantes) - progression des apprentissages, attentes fondamentales, complétées par des indications pédagogiques, **manque de cohérence générale.** Un gros travail d'harmonisation devrait encore être conduit.

Plus spécifiquement, la SPV relève que

- les niveaux (1-2-3) sont parfois dans des tableaux (par exemple français) ou alors dans les onglets (math) ;
  - les attentes ne sont pas hiérarchisées ;
  - il est difficile de s'y retrouver avec le gras, l'italique, etc...
  - les **indications pédagogiques sont très riches en mathématiques, très lacunaires ailleurs et de niveaux extrêmement différents (pas de cohérence entre les disciplines) ;**
  - de manière à ne pas générer des interrogations inutiles, la numérotation exprimée sous la forme, par exemple, de 11 devrait être remplacée par 1.1.
- Il est à l'évidence **impossible d'évaluer l'ensemble des attentes fondamentales**, ceci d'autant qu'aucune indication n'existe sur ce qui est attendu par les élèves en termes de niveau de compétence en regard de ces attentes.

La SPV s'interroge fortement sur le sens donné aux **attentes fondamentales qui selon le PER sont "indispensables dans le parcours de l'élève".**

Selon notre analyse, ces attentes « fondamentales » sont bien trop nombreuses et souvent trop ambitieuses. Dès lors, il apparaît comme impossible de les atteindre pour de nombreux élèves. Un travail de cohérence et de mise à niveau des attentes fondamentales nous semblent indispensable si l'on veut garantir le fait que le PER devienne un outil de travail sérieux et utile pour les enseignants.

**Le contenu des domaines disciplinaires** - voire de la formation générale (MITIC par exemple) - **a été manifestement produits par des spécialistes de celles-ci**, ce qui induit une multiplication des attentes "fondamentales", qui dès lors ne le deviennent plus.

Celle-ci se développent, par ailleurs, en niveaux au 3ème cycle, ce qui ne semble pas cohérent pour des attentes dites fondamentales. A ce propos, alors que le plan d'études ne devrait pas tenir compte des différenciations structurelles entre élèves, la différenciation des niveaux d'attentes au cycle 3 induit de fait une séparation des élèves en filières ou en niveaux.

- La SPV demande de déplacer toute la partie **formation générale** (actuellement dernier chapitre du classeur) après la présentation des capacités transversales en début du document.

A ce propos, on trouve, dans le chapitre de la formation générale, des objets de nature extrêmement disparate, une sorte de "fourre-tout" dont certains comme les *MITIC* pourraient être rapatriés dans un domaine. *L'éducation aux médias, l'éducation aux citoyennetés* pourraient être, par exemple, incluses dans le domaine langues (MITIC) ou SHS (citoyenneté).

La *gestion de la classe et la vie de l'école* ont-elles vraiment leur place dans un plan d'études ? Ce sont des pré-requis tant à l'acquisition des compétences qu'à l'obtention d'un diplôme d'enseignant.

En ce qui concerne *la santé, la prévention et l'éducation en vue d'un développement durable*, il s'agit de bien mesurer les attentes de manière à ce que **ces objets ne**

### **concourent pas à une nouvelle "morale".**

Dans ce cadre, il s'agit notamment de rendre attentif à ce que la formation générale ne génère pas des conflits de loyauté entre l'école et la famille.

Si elle a pour objectif de développer le sens critique, l'école, dans ce sens, doit se méfier de participer à l'émergence d'un "homme nouveau".

La SPV relève à nouveau que c'est le généraliste qui est le mieux à même d'intégrer la formation générale dans sa pratique quotidienne et son enseignement. Elle estime que la plurimagistralité du secondaire risque de faire perdre de la substance à cette approche.

A propos des *MITIC*, la SPV est partagée entre ceux qui pensent qu'il faudrait être beaucoup plus explicite dans ce domaine et d'autres qui les considèrent comme beaucoup trop présent. Il est essentiel d'apporter un éclairage plus stabilisé à ce propos: les *MITIC* sont-ils un objet à enseigner ou un outil au même titre que la gomme et le crayon ? Il reste que le sous-équipement rend en toute manière la question des *MITIC* très largement déclamatoire.

La SPV s'interroge sur **la place du français**, langue locale d'enseignement, objet d'étude et de travail, mais aussi outil fondamental.

Dans cette dernière composante, le *français* ne devrait-il pas, d'une manière ou d'une autre, appartenir au domaine de la formation générale, comme les *MITIC* ?

De plus, la littérature et la poésie appartiennent aussi au domaine des arts. Quelque chose ne devrait-il pas être dit à ce propos dans les commentaires généraux de ce domaine ?

Il apparaît d'autre part que les rectifications de l'orthographe semblent intervenir aux cycles 1 et 2, mais pas au 3ème cycle. Cela supposerait-il que l'exigence de la forme n'apparaîtrait que dans ce dernier cycle ? L'engagement et la formation des enseignants sur cette question reste par ailleurs extrêmement faible.

De plus, dans le canton de Vaud, l'utilisation des moyens d'enseignement EOLE est très rare et l'introduction à cette nouvelle approche a été clairement "bâclée".

Enfin, la SPV regrette fortement l'absence d'attentes fondamentales "français langue II" concernant les élèves allophones. Le PER ne semble n'évoquer à aucun endroit cette question.

- Un chapitre spécifique **relatif aux capacités transversales devrait être développé** au même titre que ceux relatifs à la formation générale ou aux domaines disciplinaires. L'aspect descriptif d'un "monde parfait" décrit par les capacités transversales pourrait être ressenti comme à la fois naïf et inatteignable.

- **Il n'existe aucun lien explicite entre PER et MER (moyens d'enseignement romands)**, alors que chacun reconnaît que ce sont les moyens d'enseignement qui structurent en premier le contenu concret et quotidien du travail de la classe.

A terme, puisque le plan d'études romand est évolutif, des références claires aux moyens d'enseignement devraient y figurer.

Mais il n'existe à ce jour aucune assurance que les moyens d'enseignement, désormais acquis sur le marché, permettent d'assurer l'atteinte des objectifs fondamentaux et d'intégrer les trois dimensions du PER.

Enfin, la mise à disposition du matériel de classe permettant d'atteindre les objectifs du PER est également indispensable (musique, sciences, ...).

- En ce qui concerne **l'évaluation**, seul un dispositif romand, objectivant les niveaux de maîtrise des attentes, peut rendre le PER réellement opérationnel. Ce dispositif ne peut être réduit à des épreuves cantonales romandes à la fin des cycles et uniquement en français, math, langues ou sciences.

Dans ce cadre, quelque chose de plus pertinent devra être dit sur l'articulation qui devrait exister entre ce dispositif romand et les standards HARMOS.

Dans le contexte d'une "scolarisation inclusive", de rapides clarifications sont indispensables sur l'adaptation des objectifs aux élèves en difficultés d'apprentissage.

Dans les cycles primaires notamment, où la progression des apprentissages est déclinée

entre 1ère et 2ème partie du cycle, on ne sait pas qui porte la responsabilité des attentes fondamentales, puisque celles-ci se développent sur un cycle de 4 ans.

Le PER n'indique pas si l'évaluation sommative utile, notamment, à la promotion tant à l'intérieur du cycle qu'entre les cycles, sera basée sur les objectifs d'apprentissage, sur leur "cœur" ou sur les attentes fondamentales.

Dès lors, se pose la question des balises intermédiaires.

- **Alors que le contenu de PER doit correspondre à 85% du temps scolaire, se pose de manière aigue la question du rapprochement des grilles-horaires respectives des cantons romands.**

Ce chantier politique doit être empoigné résolument, rapidement et sans tabou.

Consacrer, par exemple, les 15% à la disposition des cantons pour combler les déficiences horaires disciplinaires d'un canton ne devrait pas être accepté.

Dès lors, ne devrait-on pas considérer que le 100% du temps scolaire sera être consacré à l'atteinte des objectifs du PER... ?